

## Observatoire des Métiers du Sport

# Rapport de la branche professionnelle du sport

Mars 2018

## La branche du sport connaît une forte croissance et capte l'essentiel de la progression de l'emploi dans les activités sportives

L'affiliation des structures du sport à la Convention Collective 2511 (et aux 5 conventions collectives spécifiques au sport professionnel) définit le périmètre social des activités de la branche du sport, créée en 2005. La branche se compose à près de 70% d'employeurs exerçant à titre principal les activités des clubs de sport (code NAF 93.12Z).

En 2014, on recense près de **81 000 emplois principaux** dans la branche. La forte fragmentation de l'activité professionnelle, caractéristique du secteur, se traduit par un volume élevé de postes occupés de façon non principale (plus de **160 000 postes**, intégrant les postes présentant un volume d'heures travaillées ou un niveau de rémunération particulièrement faible, dit postes « annexes ») et un volume réduit d'emplois en équivalents temps plein (51 000). Ainsi, la prise en compte des individus en emploi annexe et les salariés disposant d'un emploi principal dans la branche conduit à estimer à environ **138 000** le nombre de **personnes évoluant dans la branche** en 2014.

La branche se caractérise par une **hausse significative du nombre de salariés** sur les dernières années. Entre 2000 et 2014, on comptabilise 1,5 fois plus de salariés dans la branche (source : Dads salariés).

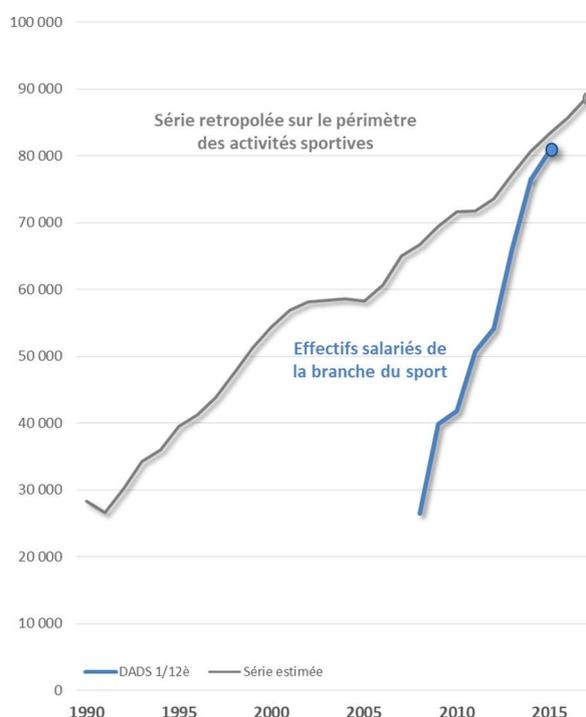
Le différentiel entre les flux d'emploi entrants et sortants (+6 000 en année pleine sur l'exercice 2014) traduit la dynamique favorable de l'emploi. L'évolution du nombre de structures s'inscrit également sur une tendance nettement haussière (de 15 500 en 2010 à 23 000 en 2017).

Cette forte hausse est en partie liée à la **constitution récente de la branche**, qui se traduit en une affiliation progressive des structures relevant du champ d'application de la Convention Collective du sport.

D'autres facteurs expliquent cette croissance exceptionnelle, comme la **progression de l'activité sportive** (hausse continue du nombre de pratiquants...) et la **professionnalisation du secteur**, se traduisant par une plus grande propension des structures à recruter des professionnels et intervenants salariés.

Il apparaît par ailleurs que la croissance des activités sportives dans l'ensemble de l'économie est principalement captée par les structures de la branche : alors qu'elles employaient la moitié des moniteurs et éducateurs sportifs en 1990, principal métier exercé dans la branche, elles en emploient désormais les deux-tiers.

Trajectoire estimée de l'emploi salarié de la branche et des activités sportives associées



Source : Traitements Quadrat-études sur Dads salariés (2008-2014), Enquête emploi en continu (1975-2015) et Acoiss (1994-2016).

## La majorité des salariés encadrent des activités physiques et sportives et la proportion de jeunes hommes est très élevée

Près de **60% des salariés** intervenant à titre d'emploi principal dans la branche évoluent sur le cœur de métier en tant que moniteur ou éducateur sportif, ce qui représente près de 46 000 emplois. Parmi eux, le nombre de sportifs professionnels est estimé à environ 7 000. Au cours des dernières décennies, **la part des emplois de l'encadrement des APS progresse régulièrement** (moitié des personnels en 1990, soit 10 points de moins qu'aujourd'hui).

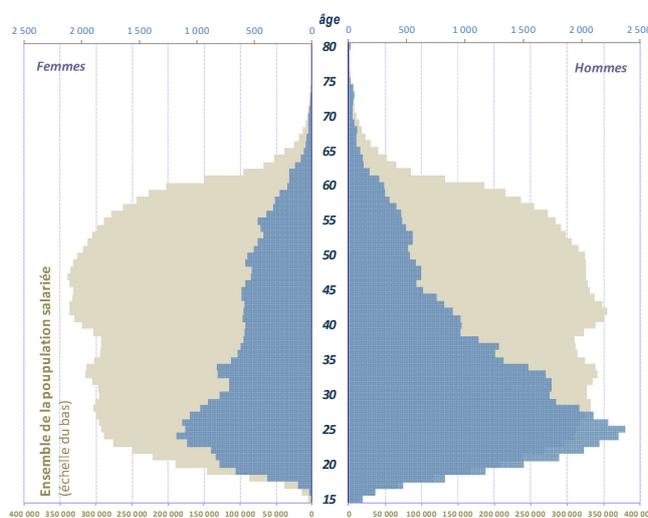


Source : Traitements Quadrat-études, Dads salariés, 2014.

Les salariés de la branche se distinguent par un **profil nettement plus jeune que dans l'ensemble des activités tertiaires**. Les moins de 30 ans représentent en effet plus de 40% des salariés (contre moins du tiers dans l'ensemble des activités tertiaires). Ils interviennent principalement dans les métiers de l'animation et l'encadrement des activités physiques et sportives, alors que les classes d'âge supérieures sont davantage représentées dans les deux autres familles de métiers (administration et développement, support technique et soins).

Par ailleurs, **les femmes ne représentent que 36% des salariés de la branche** (soit un taux de féminisation de plus de 10 points inférieur à celui de l'ensemble des activités tertiaires) et sont peu représentées parmi la profession cœur de métier (un quart des moniteurs et éducateurs sportifs sont des femmes).

### Pyramide des âges de la population salariée de l'ensemble de la branche, comparée à l'ensemble du secteur tertiaire



Source : Traitements Quadrat-études, Dads salariés, 2014.

## Les salariés de la branche sont fortement concernés par le fractionnement de l'activité professionnelle

Les caractéristiques de l'activité des structures de la branche (fractionnement des temps d'encadrement des activités physiques et sportives du fait du morcellement des temps sportifs, saisonnalité de la demande dans certaines disciplines, importance des contraintes pesant sur les clubs de sport, en termes notamment de ressources financières et d'accès aux infrastructures...) impactent directement la nature des conditions d'emploi qu'elles proposent aux salariés.

Les **CDD sont particulièrement nombreux** : un tiers des salariés interviennent en CDD (soit une proportion de 10 points supérieure à celle observée dans l'ensemble des activités tertiaires). La proportion de CDD est particulièrement élevée chez les encadrants des APS (près de 40% de CDD). Le dynamisme d'emploi de la branche s'effectue ainsi en grande partie sur ce type de contrat, plus de 60% des projets de recrutement des moniteurs et animateurs sportifs concernant des contrats saisonniers.

Les autres formes d'emplois atypiques sont également fréquentes. En 2014, **12% des salariés de la branche sont en stage ou en contrat aidé<sup>1</sup>**, soit une proportion deux fois plus importante que dans l'ensemble des activités tertiaires. Par ailleurs, près de **40% des personnels sont à temps partiel**, dont plus de la moitié déclarent être dans cette situation à défaut de pouvoir travailler davantage dans leur emploi actuel (situation de temps partiel subi et/ou contraint par la nature de l'activité).

Dans ce contexte, la **multiactivité** concerne de nombreux intervenants de la branche : parmi les salariés à temps partiel, un quart ont un deuxième employeur et une proportion similaire déclare exercer une autre profession, en complément de leur profession principale.

Les **décalages entre les conditions d'emploi des hommes et des femmes demeurent importants**. En particulier, les femmes sont plus nombreuses à connaître une situation de « temps partiel subi » (plus de 60% des femmes à temps partiel souhaiteraient travailler davantage, contre 40% des hommes).

## La politique formation de la branche contribue à accompagner la dynamique de professionnalisation de la branche

En 2016, **20% des salariés ont bénéficié d'une action de formation**, sur financement de l'Opcv Unifformation. Cette proportion, relativement faible en comparaison à la situation dans d'autres branches professionnelles, s'explique par les spécificités de la branche, en particulier le poids de la culture associative (place de l'informel dans les modalités d'intervention, moindre structuration des processus de gestion et de RH...) et le fort turnover. Entre 2015 et 2017, le recours à la formation s'inscrit néanmoins sur une tendance nettement haussière (6 300 formations supplémentaires, hausse de 40% du nombre d'heures de formation et de 50% des montants engagés), se traduisant principalement en une augmentation du nombre d'actions de formation qualifiantes.

La branche du sport se distingue en effet par une **proportion significative de formations qualifiantes** (20% de l'ensemble des actions de formation). Elles sont en premier lieu dispensées à de jeunes salariés évoluant dans les clubs de sport, dans le cadre de la préparation de diplômes spécifiques à l'encadrement des activités physiques et sportives (BPJEPS, DEJEPS et CQP de branche).

**Types de formations qualifiantes financées par l'Opcv en 2016**

	Nombre d'actions de formation	Part dans l'ensemble des actions qualifiantes
<b>BPJEPS</b>	1 232	27%
<b>DEJEPS</b>	843	18%
<b>CQP</b>	718	16%
<i>Dont :</i>		
<i>CQP Animateur loisir sportif</i>	225	5%
<i>CQP Assistant moniteur de tennis</i>	197	4%
<i>CQP Animateur activités gymniques</i>	85	2%
<b>Titres professionnels</b>	659	14%
<b>Autres diplômes ou certifications</b>	1 173	25%
<b>Ensemble</b>	<b>4 625</b>	<b>100%</b>

Source : Traitements Quadrat-études, Unifformation, 2016

Ainsi, dans un contexte de professionnalisation des intervenants du secteur, **l'engagement de la branche dans le développement des compétences apparaît significatif** : soutien de l'Opcv au financement de formations qualifiantes, variété des CQP existants (une quarantaine de CQP créés, plus de 6 200 CQP délivrés en 2016, dont plus de 10% ont bénéficié d'un financement de l'Opcv) et hausse globale du recours à la formation sur les dernières années.

<sup>1</sup> En 2016, on estime à plus de 20 000 le nombre de personnes employés en contrat aidé dans les structures de la branche (source : étude Pluricité sur les effets du recours aux dispositifs d'aide à l'emploi sur la qualité de l'emploi dans le secteur sportif, CNOSF, 2017).

## À l'avenir, la croissance de l'emploi dans la branche se poursuivrait, mais les structures évolueraient dans un contexte plus complexe, posant des enjeux spécifiques de gestion RH

L'analyse prospective souligne la **prédominance des facteurs favorables au maintien de la croissance de l'emploi sportif**, en particulier : diffusion et diversification des modes de pratique dans la société, croissance de la pratique, à la fois extensive (de nouveaux pratiquants) et intensive (une pratique sportive en moyenne plus soutenue), maintien d'un niveau de croissance significatif des dépenses des ménages dans les services liés au sport. La progression de l'emploi dans la branche du sport, largement dynamisée au cours des dernières années par un effet de constitution de la branche, serait toutefois mécaniquement modérée à moyen terme par l'amointrissement de cet effet. D'autres facteurs apparaissent également de nature à minorer les perspectives de croissance de l'activité et contenir la progression de l'emploi dans la branche (moins dynamique de l'investissement public dans les équipements de proximité, hausse des contraintes financières des collectivités locales, caractère erratique et donc assez fragile de la trajectoire des dépenses des ménages dans le sport...).

Le rapprochement entre ces différents éléments conduit, dans un exercice de modélisation reposant sur un scénario tendanciel, à une projection de l'emploi à 95 300 salariés (hors emplois annexes) en 2020, soit une progression de l'ordre de 2 050 salariés par année (+2,5% en rythme annuel moyen). Ces perspectives plutôt favorables seraient globalement maintenues à un horizon de plus long terme, le calendrier des grands événements sportifs (Paris 2024...) permettant d'entretenir la dynamique des activités et de l'emploi.

Parallèlement, le **mouvement de professionnalisation de la branche se poursuivrait** sous l'effet de plusieurs facteurs. La nécessité pour les opérateurs de la branche de faire évoluer la structuration de leur offre (diversification des activités pour répondre à une demande plus variée...), les exigences accrues de l'exercice de l'activité (réglementation liée à la sécurité des publics plus contraignante, intégration des équipements connectés aux pratiques d'encadrement...) et certaines tendances sociétales (moins d'appétence pour l'engagement bénévole...) devraient contribuer à accroître la propension des opérateurs à recruter du personnel salarié. Sur le long terme, la part des bénévoles dans les structures de la branche devrait ainsi se réduire.

L'**instabilité des conditions d'emploi dans la branche** (forte diffusion des contrats de travail atypiques, des temps de travail courts, des situations de multiactivité...) serait néanmoins appelée à **se renforcer**, principalement du fait des évolutions des modes de vie des pratiquants : accroissement du morcellement des temps sportifs, moins d'engagement sur la durée pour une discipline, plus grande dilution des temps professionnels et de loisirs... La fragmentation des temps sportifs serait ainsi plus forte, entachant la capacité des structures de la branche à anticiper leur volume d'activité.

Dans ce contexte, caractérisé à la fois par de nombreux signaux favorables à l'activité et l'emploi dans la branche et des évolutions contraignant le développement des structures, les structures de la branche seraient à l'avenir confrontées de manière plus prégnante à des enjeux spécifiques en matière d'emploi et de gestion des ressources humaines :

- Pour préserver la pérennité de l'activité, capacité à **adapter l'offre de services**, à s'engager dans des **démarches de promotion et de commercialisation** plus offensives et à **identifier les besoins en compétences** associées aux évolutions de l'activité envisagées ;
- Le **maintien d'un haut niveau d'attractivité vers les métiers exercés au sein de la branche**, principalement en développant de nouvelles modalités de structuration de l'offre des opérateurs pour améliorer les conditions d'emploi proposées aux professionnels, en particulier en augmentant l'intensité de travail (rapprochements plus fréquents entre structures, montée en compétences des salariés sur d'autres disciplines ou d'autres champs d'activité de la structure...);
- La **poursuite du développement des compétences des salariés** en poste, en particulier les professionnels de l'encadrement des activités physiques et sportives (renforcement des compétences dans un champ disciplinaire spécifique ou préparation d'une formation qualifiante dans une nouvelle discipline pour élargir son champ d'intervention, développement de la capacité à répondre à une demande plus diversifiée, à fidéliser des pratiquants plus volatiles que par le passé...) et de l'administration, la gestion et le développement (capacité à faire évoluer et commercialiser l'offre de services, à attirer et fidéliser les personnels répondant aux besoins de la structure, à intégrer le numérique dans les pratiques quotidiennes de gestion et de promotion de l'activité...).